

Droit social 2: 14h

Objectifs :

- Comprendre les fondamentaux des implications sociales (en droit du travail essentiellement) liées aux opérations de restructuration de l'Entreprise et du Groupe d'entreprises.
- Acquérir les réflexes pour l'appréhension d'un projet global de restructuration d'entreprise avec ou sans compression d'effectifs et du Groupe d'entreprises .
- Connaître les principales règles procédurales en matière de droit du licenciement ainsi que les conséquences sociales attachées aux opérations juridiques de réorganisation de l'Entreprise et du Groupe d'entreprises.
- Comprendre et analyser les risques juridiques et sociaux attachés à ces opérations.

Compétences à acquérir :

Appréhender l'analyse des risques associés aux opérations de restructuration et élaborer un conseil structuré

Programme :

Préambule : L'évolution du droit social de la restructuration d'Entreprise et du Groupe et les modes alternatifs au licenciement économique.

- 1° La restructuration sans licenciement (les différentes opérations de réorganisation juridique, le droit du transfert d'Entreprise, implications sur le statut individuel et collectif)
- 2° La restructuration avec compression d'effectifs (les obligations préalables ; la procédure de licenciement en détail ; la mécanique du plan de sauvegarde de l'emploi et la rupture conventionnelle collective) ;

Bibliographie :

- Code du travail de l'année en cours ;
- Mémento Social Francis Lefebvre ;
- Jurisprudence

Pré-requis : aucun